

Maintenir la paix en zones postconflit. Les nouveaux visages de la police, Samuel TANNER et Benoît DUPONT (dir.), 2012, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 296 p.

Frédéric Mérand

Volume 43, Number 4, December 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1013359ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1013359ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Mérand, F. (2012). Review of [*Maintenir la paix en zones postconflit. Les nouveaux visages de la police*, Samuel TANNER et Benoît DUPONT (dir.), 2012, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 296 p.] *Études internationales*, 43(4), 642–644. <https://doi.org/10.7202/1013359ar>

des enjeux internationaux et régionaux majeurs, tandis qu'il examinait la politique américaine au lendemain du 11 septembre 2001 ? Dans ce chapitre qui se veut – comme son titre (*Towards Reframing the Debate*) l'indique – une prospective, l'auteur déplore l'écart considérable entre l'idéalisme déclaré de la politique étrangère étatsunienne et sa réalité, rappelant des interventions armées significatives de 1983 à 2003 (dans l'île de Grenade, au Panama, en Afghanistan et en Iraq).

Angélisme feint ? Le politologue relève que l'emploi de moyens militaires ne conduit jamais à l'avènement de la démocratie. Pour preuves récentes, les tristes sorts de l'Afghanistan et de l'Irak. De même le phénomène terrorisme ira-t-il s'aggravant si les puissances occidentales refusent de contribuer aux libertés politique et économique de peuples qui y aspirent. L'auteur ne peut cependant ignorer que la seule défense d'idéaux ne motive guère le déclenchement de conflits. Ne s'agit-il pas, pour l'Occident, sinon d'empêcher, du moins de retarder l'irréversible déplacement des centres politique et économique décisionnels (qu'il continue d'accueillir) vers d'autres lieux géographiques comme l'Asie, alors que les ressources énergétiques se feront rares ?

Nathalène REYNOLDS

*Centre d'études asiatiques de Genève
et Sustainable Development Policy Institute,
Islamabad*

Maintenir la paix en zones postconflit. Les nouveaux visages de la police

*Samuel TANNER et Benoît DUPONT
(dir.), 2012, Montréal, Les Presses
de l'Université de Montréal, 296 p.*

« En quoi un policier, formé dans le cadre d'une société pacifiée, peut-il

être utile dans un contexte postconflit ou de sortie de guerre ? » Cette phrase extraite de la page 239 résume bien le puzzle que cherchent à élucider les deux criminologues à l'origine de ce projet collectif. S'appuyant sur une démarche de recherche originale faisant dialoguer praticiens et théoriciens sur le rôle de la police dans les opérations de maintien de la paix, Samuel Tanner et Benoît Dupont proposent un ouvrage érudit, soigné, élégamment écrit et instructif à de nombreux égards. On y apprend qu'il se passe bien des choses dans la police au 21^e siècle. Celle-ci est de plus en plus sollicitée par les organisations internationales pour des tâches de stabilisation et de reconstruction des États fragiles, comme Haïti, l'Afghanistan ou le Kosovo. Depuis 1995, le nombre de policiers en déploiement international a augmenté de 810 % ; il tourne aujourd'hui autour de 14 000. Enseignant les techniques d'enquête et de gestion des foules, mais aussi les rudiments de l'État de droit à des individus recrutés sur le tas, qui sont eux-mêmes parfois des anciens miliciens et qui doivent être formés en quelques semaines, les forces professionnelles de police du Canada comme de la Jordanie ou du Sénégal sont désormais un complément essentiel aux troupes militaires déployées dans ces zones postconflit. Pourtant, la projection internationale des forces de police ne semble pas avoir suscité la convergence de leurs pratiques de *policing*. Les méthodes et les modèles policiers demeurent différents, le degré de professionnalisme extrêmement inégal, et les échanges culturels marqués par la méfiance bien plus que par la solidarité professionnelle.

L'ouvrage défriche plusieurs champs de recherche négligés, mais

qui s'insèrent parfaitement dans les débats de la science politique, de l'histoire ou de la sociologie. L'internationaliste trouvera dans les chapitres de Nathalie Duclos sur la formation de la police au Kosovo ou de Andrew Goldsmith et Vandra Harris sur les îles Salomon, la Papouasie et le Timor oriental, des résultats passionnants sur les limites de la « socialisation » des acteurs locaux aux normes internationales. La spécialiste des conflits pourra utilement comparer les effets des opérations policières par rapport aux opérations militaires de maintien de la paix, notamment grâce au chapitre de Nathalie Duclos mais aussi ceux d'Antoine Mégie sur les opérations civiles de gestion de crise de l'Union européenne, de Juan Carlos Ruiz Vasquez sur le rôle des forces de police latino-américaines et de Francis Pakyaf sur la formation de la police afghane. À l'image des opérations conduites par les militaires, on y apprend notamment comment ces missions sont instrumentalisées par différents acteurs sur le terrain. L'historien s'intéressera évidemment à l'évolution de la police, pilier du « monopole de la violence légitime » dans le processus de formation ou de reconstruction de l'État. Selon un des contributeurs, Marcel-Eugène Lebeuf, les zones postconflit se caractérisent pour le policier par une ambiguïté moins structurée que dans un État de droit déjà constitué. Finalement, le sociologue s'étonnera de constater qu'il existe une sociologie policière en émergence, certes moins développée que la sociologie militaire, mais dont les préoccupations sont les mêmes sur une institution tout aussi importante. À l'image de la sociologie militaire, plusieurs chapitres abordent les tendances communes aux

organisations policières, notamment la professionnalisation (Ruiz Vasquez), la féminisation (Lebeuf) et la privatisation (Nadia Gerspacher). Mais on y souligne surtout les différents visages de la police qui invalident l'hypothèse d'une convergence des pratiques de *policing*. Mentionnons par exemple les clivages entre modèles gendarmique (militarisé) et civil, police professionnelle et communautaire ou, encore, entre police démocratique et police autoritaire.

S'il convient de louer le caractère pionnier d'un ouvrage qui se veut un premier état des lieux, celui-ci peut parfois apparaître trop descriptif. Au regard du politologue qui rédige ces lignes, *Maintenir la paix en zones post-conflit* aurait pu faire preuve d'un peu plus d'audace. Sur le plan théorique, il aurait été souhaitable de développer un cadre d'analyse commun. Certes, Tanner et Dupont proposent au chapitre 1 une grille conceptuelle féconde, structurée autour de quatre types de connaissances (axiomatique, lexicale, de mode d'emploi et de répertoire) propres au travail policier et éventuellement transférables en contexte post-conflit, mais celle-ci n'est pas vraiment reprise dans les autres contributions. En fait, le projet est tirailé entre deux objectifs inégalement traités par les différents auteurs : si les chapitres de Pakyaf, Gerspacher, Goldsmith et Harris ainsi que Hervé Dagès s'intéressent à la dimension opérationnelle et tentent de mesurer l'efficacité des missions de police, ceux de Tanner, Dupont, Saint-Pierre, Lebeuf et Duclos participent plutôt au développement d'une sociologie des organisations policières. Sur le plan méthodologique, certaines études de cas sont parfaitement maîtrisées, notamment les chapitres de Tanner

et Dupont sur le retour des policiers d'Haïti, Pakyaf sur l'Afghanistan et Duclos sur le Kosovo, chacune étant étayée par des extraits d'entretien aussi riches que savoureux. Toutefois, on aurait aimé voir se développer des comparaisons plus systématiques, par exemple entre l'action des pays européens (Antoine Mégie), celle des pays latino-américains (Ruiz Vasquez) et les États-Unis (Gersbacher).

Au terme de cet ouvrage qui ouvre de belles perspectives de recherche et promet du travail à des légions de criminologues, une question reste en suspens. De l'avis même des directeurs, on ne sait pas vraiment pourquoi les États déploient des policiers dans les missions de paix. Si les pays en développement reçoivent une compensation financière non négligeable, comme c'est le cas pour les Casques bleus, l'envoi de policiers à l'étranger représente un coût considérable pour les forces des pays développés. Les différentes contributions laissent en outre planer le doute sur les compétences réellement acquises ou transférables, les retombées en matière de politique étrangère ou ce que le colonel Dagès appelle le « retour en sécurité intérieure », c'est-à-dire les informations recueillies sur d'éventuels réseaux criminels ou terroristes. Alors, pourquoi déployer des forces de police à l'étranger ? En tout cas, si l'on se fie aux études sur la formation des polices afghanes ou haïtiennes, il ne semble pas y avoir lieu d'entretenir beaucoup d'illusions sur les résultats immédiats de ces opérations.

Frédéric MÉRAND
Département de science politique
Université de Montréal

MONDIALISATION

Property, Territory, Globalization

William D. COLEMAN (dir.), 2011,
Vancouver, UBC Press, 306 p.

Cet ouvrage collectif dirigé par William D. Coleman, qui a réuni un groupe multidisciplinaire de contributeurs, s'intéresse principalement à la relation entre la globalisation et l'autonomie des individus et des communautés. On met ici l'accent sur le lien dialectique qui unit ces deux notions, puisque la globalisation représente à la fois des opportunités et des contraintes à l'autonomie. C'est sous l'angle précis des régimes de propriété, qui participent fortement à la définition des diverses autonomies, que sera analysée cette question. Dans cette optique, les principaux sujets traités sont les communautés autochtones, puisque celles-ci présentent généralement des conceptions de la propriété très différentes de celle qui est véhiculée par la globalisation capitaliste.

L'ouvrage débute par un chapitre de A. Claire Cutler qui expose la façon dont le droit international accompagne la globalisation capitaliste en établissant un cadre légal propice à la dépossession et à l'accumulation de propriétés et remet ainsi en cause l'autonomie des populations indigènes. Ce phénomène se réalise essentiellement en deux temps. Premièrement, la doctrine naissante du droit international, en établissant clairement l'État comme sujet établissant les lois, a permis l'imposition d'un système de loi européen sur les populations non civilisées qui n'étaient pas reconnues comme souveraines par faute de présence d'un État.